



**CAP Avenir**  
ORGANISME DE FORMATION

#### PUBLIC

Personnel au contact de la personne âgée

#### DURÉE - TAILLE DU GROUPE

2 jours - 7 heures par jour.  
Groupe de 8 à 10 apprenants.

#### PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis formel n'est exigé.

#### ÉVALUATION/VALIDATION

À chaud et par QCM.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques, exercices pratiques, support de formation.

#### TARIF

INTRA : 1290,00€ HT / jour hors frais de déplacement, hors frais duplication de support.

#### Délai d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande.

#### Modalités d'accès handicap :

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. (V-02/2025)

## LES ACTIVITÉS "FLASH", OU MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS COURTES

(REF. GSH07)

### Objectif global

- Permettre à l'ensemble des professionnels d'apporter son concours au maintien de la vie sociale, pour tous les résidents, par la création d'activités "Flash".

### Objectifs spécifiques

- Amorcer une réflexion, quant au bien-fondé du maintien de la vie sociale pour chaque résident.
- Favoriser l'accompagnement du résident, en fonction de ses ressources et de ses aspirations.
- Étoffer les objectifs du projet de vie personnalisé.
- Se positionner en tant qu'accompagnement en proposant des activités de courte durée, intégrées au parcours de vie chacun.
- Instaurer une "Culture" de l'accompagnement au quotidien.

#### DOCUMENTS DELIVRES SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

Un certificat de réalisation sera remis à chaque apprenant à l'issue de l'action de formation.

Un compte-rendu pédagogique sera remis à la direction, formalisant les objectifs retenus par les professionnels représentés.

**« Redonner l'envie à la personne âgée par la  
conduite d'activités de courte durée pour lutter  
contre la perte de motivation qui contribue à  
l'isolement et au déficit d'autonomie physique et  
psychique »**